

Discours Jean-Marie CARRIER
« Le volontariat ... un engagement citoyen »
Bertrix – 5 mai 2006

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

Permettez-moi, en premier lieu, de vous souhaiter la bienvenue au Centre Universitaire Provincial de Bertrix et de dire merci à chacun d'entre vous d'être là aujourd'hui.
Votre présence atteste de l'importance du sujet qui va nous occuper aujourd'hui :
« Le volontariat ... un engagement citoyen ».

D'après l'Association belge pour le Volontariat, le volontariat est l'engagement libre et gratuit de personnes qui agissent pour d'autres ou pour l'intérêt collectif dans une structure qui dépasse celle de la simple entraide familiale ou amicale.

Si on y réfléchit bien, nous sommes tous, d'une certaine façon, concernés par ce qu'on appelle aujourd'hui le volontariat.

Nous avons déjà tous donné un coup de main à une personne dans le besoin. Tout comme nous nous sommes déjà tous impliqués dans le club sportif de nos enfants, dans la chorale d'un ami, dans la troupe de théâtre de la voisine ou encore dans des organisations du secteur non marchand, ...

Toutes ces associations ne pourraient subsister sans l'aide de très nombreuses mains qui travaillent gratuitement. Les volontaires forment la colonne vertébrale d'innombrables associations en Belgique.

Chacun de ces volontaires réalise des projets, produit des services et affirme des valeurs. Les enjeux de son engagement sont aussi importants que ses résultats pratiques.

Nombreux sont ceux qui souhaitent consacrer une partie de leur précieux temps libre à une activité qu'ils ont choisie, qui a du sens à leurs yeux et qui les épanouit.

En Belgique, des enquêtes indiquent que 17% de la population exercent régulièrement une activité volontaire. Autrement dit, un million et demi de personnes sont engagées...

Le temps consacré au volontariat est très variable : certains ne sont actifs qu'une fois par an. Par contre, d'autres consacrent quotidiennement une partie de leur journée ou de leur soirée à leur association.

Le volontariat a de multiples visages et contribue, à côté du travail rémunéré, au développement de notre société.

Il revêt une grande importance dans celle-ci. Non seulement il renforce la solidarité entre les gens, dans une société démocratique, mais il permet en outre l'acquisition d'une dose non négligeable de savoir-faire.

Son importance sociale, économique et même politique est unanimement reconnue.

Dans un monde où se multiplient les réglementations, on constate, au niveau du volontariat aussi, un souci de professionnalisme et de rigueur.

Ce qui engendre d'ailleurs parfois confusion et incertitudes.

Le volontaire lui aussi, a évolué : alors qu'avant il s'adaptait aux structures de l'aide sociale en général, il est à présent devenu un chaînon à part entière dans l'engrenage de l'organisation dans laquelle il déploie ses activités.

C'est pourquoi le Conseil Supérieur des Volontaires a été créé au niveau fédéral et a tenté d'élaborer un statut du volontaire.

C'est ce qui a débouché sur la loi relative aux droits des volontaires du 3 juillet 2005.

Cette loi qui entrera en vigueur le 1er août 2006 va mettre fin au vide juridique et à l'insuffisance de réglementations qui entoure les volontaires.

Cette loi règle un certain nombre d'aspects importants, tels que la relation entre le volontaire et l'organisation, les indemnités de défraiement et l'accès au volontariat des personnes bénéficiaires d'une allocation.

« Voilà plantés les grandes lignes et le décor du volontariat. »

Le sujet m'a semblé important de par son envergure et de par le nombre de personnes concernées. C'est pourquoi le Département des Affaires sociales et hospitalières de la Province de Luxembourg et moi-même avons souhaité mettre sur pied ce colloque.

Il a pour modeste objectif de mieux faire comprendre la réalité du volontariat, ses enjeux et ses défis pour qu'il soit mieux connu et reconnu dans notre société.

Pour ce faire, la matinée sera consacrée à des interventions qui aborderont différents aspects du volontariat :

- L'économie
- La place du volontariat dans la société
- L'implication de la nouvelle loi
- L'économie sociale

Un exemple concret sera également évoqué avec l'expérience de la Croix-Rouge.

Après le repas de midi, vous aurez l'occasion de participer à un atelier sur un des trois thèmes suivant :

- La formation et professionnalisme des volontaires
- La relation et collaboration entre volontaires et salariés
- Le recrutement des volontaires.

Une synthèse de ces ateliers et de la journée clôturera ce colloque et sera à votre disposition.

Enfin, avant de céder la parole au premier conférencier, Monsieur Marc NEDERLANDT, j'aimerais vous souhaiter un bon travail ainsi qu'une journée fructueuse.

Jean-Marie CARRIER

Député permanent aux Affaires sociales et hospitalières